

Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire des ressources humaines, session 2024, dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE.

Le président de l'Aix-Marseille Université,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 2 avril 2024 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE, au titre de l'année 2024 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Gestionnaire des ressources humaines, au titre de l'année 2024, dans les académies d'AIX-MARSEILLE et NICE :

Madame AVIGNON JAMES Caroline, ingénieure d'études de classe normale, présidente, Aix Marseille Université, Marseille.

Madame ETIENNEY Muriel, assistante ingénieure, vice-présidente, Université de Côte d'Azur, Nice.
Madame LANARI Valérie, ingénieure d'études de classe normale cnrs, experte, Centre national de la recherche scientifique, Grenoble.

Monsieur LECLAIRE Jean-Christophe, ingénieur d'études hors classe, expert, Université de Côte d'Azur, Nice.

Monsieur TORREGROSSA Hervé, ingénieur d'études de classe normale, Aix Marseille Université, Marseille.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Aix en Provence, le 13 mai 2024.

Pour le Président et par délégation
La Directrice Générale des Services

Laurence Corvellec